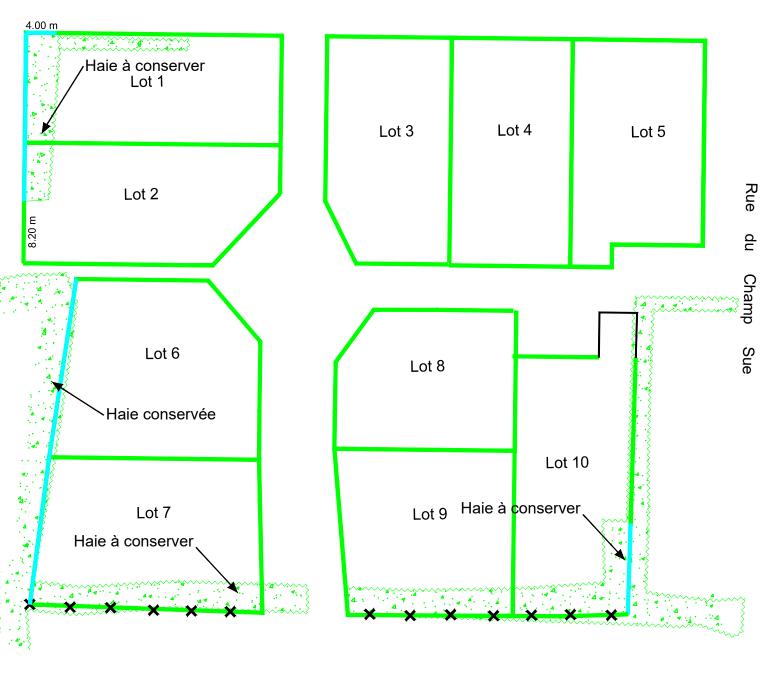


Commune de SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Rue du Champ Sue

Lotissement Le Petit Moulin 2 SCHEMA DES CLOTURES





Clôture interdite

Grillage d'une hauteur maximum de 1.80m, obligatoirement doublé d'une haie

Grillage d'une hauteur maximum de 1.80m, à implanter en haut du fossé existant (ou en limite du lot si le fossé disparaît).

Grillage d'une hauteur maximum de 1.80m.

Dossier: 120097-PA

Document annexé au règlement du lotissement

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



Département de la Charente-Maritime

Commune de Saint-Sauveur d'Aunis Rue du Champ Sue Lotissement Le Petit Moulin 2

Plan de bornage et de vente Lot n°2

Cadastré: AC n° 629 Surface: 499 m²

Permis d'aménager n° PA 017396 20 C0002 délivré le 22 janvier 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER Avenue des Fourneaux

17690 ANGOULINS SUR MER Tél: 05.46.37.03.00

E-mail: contact@gpm-immobilier.com

E-mail: Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Architectes

AERTS ET PLANAS

59, Rue de la République

17300 ROCHEFORT

Tél: 05.46.88.07.48

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES 54, Rue de Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél: 05.46.43.33.48

E-mail:geometres@bcge17.com

Dessiné le 09 juillet 2021 - Complété le 11 septembre 2021

Dossier: 120097



Enrobés

Herbe

24.50

24.50

P. P.

ménagères.

Echelle: 1/200



Lot 1 Borne décalée de 20cm 33.64 entre bornes 33.84 Lot 2 (AC 483) Lot 6

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées en rouge sur le plan. Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront tenir compte de ces données lors de l'implantation. (et non pas du trait voirie finie sur le coffret)